



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 JUIN 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 13 Votants : 14 (DONT 1 PROCURATION)

L'an deux mille vingt-cinq le trois juin, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'annexe de la mairie de La Roche-Chalais, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire**
Date de convocation : 28 mai 2025

PRESENTS : LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., LAGORGETTE P., CAZERES C., VICAIRE BONNIEU D., VIAUD A., BOISDRON C., BONNEFONT M., FORESTIER M., MAILLETAS A., MALLET J.

ABSENTS EXCUSES : HUGON DE MASGONTIER A., RAVON A. procuration à MALLET J.

ABSENTE : CHABANET M. LECOQ T

SECRETAIRE : CAZERES C.

En ouverture du Conseil Municipal du 3 juin, le Maire réaffirme le soutien de la commune envers les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et tient à rendre hommage à l'ADC BREZAULT Michaël, SPP à BERGERAC, décédé ce jour en service commandé.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 mai 2025

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 12/05/2025.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CASSIOPEA

Monsieur le maire indique que dans le cadre de la volonté du soutien à domicile des personnes fragilisées, âgées et handicapées de la commune, l'association Cassiopea propose à la commune d'apporter un soutien financier ponctuel pour le service de téléassistance pour les nouveaux adhérents ne bénéficiant d'aucune aide financière au moment de l'adhésion.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge pour tout nouvel administré adhérent à Cassiopea dès lors que celui-ci ne bénéficie d'aucune autre aide financière pour la téléassistance une participation mensuelle de l'offre choisie par l'adhérent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Accepte le partenariat avec le Cassiopea,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2- DURÉE D'AMORTISSEMENT DES RÉSEAUX DIVERS

Monsieur le Maire indique que la délibération générale portant sur les durées d'amortissement indique 20 ans pour les réseaux divers, or la durée d'amortissement des travaux du réseau d'assainissement votée lors du dernier Conseil municipal doit être calquée sur la durée d'amortissement de l'emprunt réalisé auprès de la Banque des Territoires soit 25 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de fixer la durée d'amortissement des réseaux divers à 25 ans.

- Réseaux d'adduction d'eau 217531
- Réseaux d'assainissement 217532
- Réseaux câblés 217533
- Réseaux d'électrification 217534

3 – SOLIDARITÉ

Les élus sont amenés à se prononcer sur l'opération solidarité colis/repas des aînés compte tenu de l'expérience des 5 années passées et des nombreux colis n'ont pas été retirés. La procédure de consultation pour le choix sera revue afin d'optimiser cette opération.

4- TABLEAU DES EMPLOIS : TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur le Maire indique au conseil Municipal que le tableau des emplois doit être modifié afin d'intégrer les agents contractuels sur des postes laissés vacants après les différents départs de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, **à l'unanimité** :

- De supprimer 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35/35
- De supprimer 1 emploi d'agent de maîtrise principal 35/35
- De créer 2 emplois d'adjoint technique 35/35

Le tableau des emplois sera modifié au 1^{er} septembre 2025.

5- AGRANDISSEMENT RESIDENCE Jeanne NICOLAS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une consultation de maîtrises d'œuvre pour le projet d'agrandissement de la résidence Jeanne NICOLAS a eu lieu. Il indique que trois architectes ont répondu.

Il propose de retenir le cabinet Vincent BUCHMANN Architecte à COUTRAS pour un taux de 9% sur une enveloppe financière prévisionnelle de 144 000 € HT, pour la mission complète : PRE, APS, APD, DPC, PCG, DCE, MDT, VISA, DET, AOR, DOE, GPA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Accepte la proposition d'honoraires du cabinet d'architecte Vincent BUCHMANN pour un taux de 9%,
- Désigne le maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.

6 – CATASTROPHE NATURELLE

Il est proposé d'engager une enquête locale afin de recueillir un maximum d'éléments sur la dégradation de bâtiments eu égard au phénomène de retrait gonflement des argiles afin de déposer un dossier à la Préfecture pour la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour notre commune.

7 - LOYER MAISON DU SQUARE 1271 Route de Saint-Michel de rivière

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant du loyer du logement de la maison du square sise 1270 route de Saint-Michel de Rivière.

Il propose de fixer le montant du loyer à 600 € / mois sans les charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixe le montant du loyer à 600€/mois.

Martine CONIIN :

- 8^{ème} édition du salon du livre 14 et 15 juin

Fin de séance à 18h30